



Mairie de Voiron  
A l'attention de M. Philippe GAMEN,  
commissaire enquêteur,  
Projet de création de la zone d'activités Parvis 2  
12 rue Mainssieux  
CS 30268  
38516 VOIRON CEDEX

Réaumont, le 13 juillet 2017

**Objet :** Contribution à l'enquête publique sur la zone d'activité Parvis 2

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Notre association Le Pic Vert, agréée pour l'environnement, souhaite par ce courrier contribuer à l'enquête publique sur le projet d'extension de la zone d'activités du Parvis, à Voiron.

Voici nos remarques et nos demandes.

- Gestion des eaux pluviales : nous reprenons le même argumentaire déjà déposé lors de l'enquête publique sur le projet de bassin d'eau pluviale du vallon de Montponçon qui est destiné à recueillir les eaux pluviales de la ZA du Parvis. L'extension de celle-ci est d'ailleurs soumise à la réalisation de ce bassin. Il est indiqué qu'en cas de fortes pluies, si le débit de fuite du bassin de Montponçon n'est pas assuré avec une bonne marge de sécurité à long terme, un busage de shunt pourrait être envisagé. Il permettrait le délestage des eaux de la future zone d'activité Parvis 2 vers le réseau urbain du bourg de Voiron. Or le réseau urbain de Voiron est encore en grande partie de type unitaire et lors d'épisodes orageux le collecteur des eaux usées qui longe la rivière Morge déborde dans celle-ci par un système de surverse. Le renvoi d'un surplus d'eau pluviale vers le réseau urbain de Voiron ne ferait qu'empirer la situation. Nous demandons que cette possibilité soit donc abandonnée tant que le réseau des eaux usées et que celui des eaux pluviales ne seront pas séparés. Si tel n'était pas le cas, nous demandons qu'une nouvelle enquête « loi sur l'eau » soit menée pour étudier l'impact de ce projet de délestage des eaux du nouveau bassin de Montponçon sur le réseau urbain de Voiron et a fortiori son impact sur la Morge, milieu récepteur ultime en cas d'orage.

En tout état de cause nous demandons que l'infiltration à la parcelle soit réalisée sur l'ensemble de la zone d'activités du Parvis.

- Modes de déplacement doux : nous faisons notre les remarques de l'Association ADTC sur la nécessité de prévoir des voiries plus larges pour la circulation des vélos.

- Biodiversité : cet aspect de l'étude d'impact nous semble correctement traité. Nous pensons toutefois que des espèces comme la Chevêche d'Athéna et l'Effraie de clochers qui n'ont pas été contactées par le bureau d'études SETIS, sont potentiellement présentes sur le site d'étude pour leur reproduction et leur alimentation. Plusieurs études anciennes ont montré leur présence (étude foncière pour la création de la rocade Ouest, Expertise des milieux naturels du Pays Voironnais, Action Nichoirs dans le Cœur du voironnais). Des nichoirs ont été installés pour ces espèces sur le site d'étude et à proximité immédiate de celui-ci.

Nous insistons sur la nécessité de réaliser les travaux en dehors de la période de reproduction et d'élevages des jeunes. Nous suggérons que les arbres abattus puissent être replantés en « cierge » dans les espaces verts de la ZA comme cela a été fait sur la ZA Bièvre Dauphine à Colombe et

Apprieu (38), ainsi que ce qu'il est prévu sur les espaces verts du futur hôpital de Voiron. Des nichoirs à chauves-souris et à oiseaux cavernicoles (mésanges, chevêche d'Athéna) pourront y être fixés.

Les haies qui seront plantées après aménagement devront accueillir des espèces végétales champêtres autochtones (label Végétal Local).

- zone humide du Louvasset : cette zone humide ne sera impactée par le projet. Contrairement aux affirmations de SETIS, celle-ci est bien une tourbière relictuelle. 2 sondages pratiqués à la tarière par le CEN Isère ont montrés une épaisseur de tourbe avoisinant les 1,5 m avec des restes de sphaigne à 1,2 m. La végétation y est de type bas-marais alcalin dégradé avec présence importante de joncs du genre *Juncus* et de laïches du genre *Carex*. Cette vieille tourbière située dans une cuvette n'est alimentée que par les précipitations et les eaux de ruissellement. Aussi nous demandons une sécurisation de son périmètre, tant lors des travaux d'aménagement qu'à leur suite pour éviter toute nouvelle dégradation. De plus nous nous inquiétons du risque d'assèchement de celle-ci par les aménagements prévus pour le drainage de la zone d'activités du Parvis 2 qui ne feront qu'altérer un peu plus ce milieu humide remarquable. En guise de mesure d'accompagnement au projet d'extension de la ZA du Parvis, nous demandons que des mesures de gestion de cet habitat naturel menacé soient prise pour l'entretenir et le restaurer (fauche).

- Suivi du chantier : nous demandons qu'un coordonnateur de travaux en écologie soit missionné aux côtés du coordonnateur SPS pour suivre les travaux de terrassement et d'abattage des arbres, ainsi que pour encadre les travaux d'aménagements bordant la tourbière relictuelle du Louvasset. L'association le Pic Vert est intéressée et disponible pour ce suivi.

Enfin nous souhaitons faire une remarque générale sur les effets cumulés induits par tous les projets d'aménagement concomitant sur le territoire communal de Voiron (p. 257 à 264 de l'étude d'impact) qui peignent un tableau peu enthousiasmant pour l'avenir durable de ce territoire : 20ha de terres agricoles en moins (perte de 3% de la SAU de Voiron), augmentation des ilots de chaleur, risque de crues augmentés, modification du paysage, émission supplémentaire de gaz à effets de serre... Par principe nous ne sommes pas opposés au développement et au renouvellement d'activités économique sur le territoire voironnais, cependant nous nous inquiétons de tous les effets cumulés négatifs listés par l'étude d'impact) qui ne reçoivent aucune réponse dans les mesures proposées et qui nous font fortement douter de l'utilité publique de ce nouveau projet. Le cahier des charges et des clauses techniques particulières de cette nouvelle zone d'activités devra être très ambitieux en matière d'économie d'énergie, de gestion de l'eau pluviale et des déchets, d'aménagement des espaces verts pour atténuer ces effets cumulés. L'association le Pic Vert est disponible pour contribuer à sa rédaction.

En espérant que nos remarques pourront être prises en compte dans la mise en œuvre du projet, nous vous adressons, Monsieur, nos cordiales salutations.

Dominique VENTURINI  
Président,

